Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215601808-20260429-D20260429-DE

Mairie de PORCARO

Commune de Porcaro – Département du Morbihan – Arrondissement de Vannes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Sylvie CHEDALEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2026

Membres en exercices : 15
Présents : 15 Votants : 15
PRÉSENTS : Sylvie CHEDALEUX, Aurélie LUCAS, Jean-Stéphane RENAUD, Aurélie BONNETAIN, Charles de CADARAN, Delphine BIZE, Didier BEBIN, Karine JOUIN, Loïc GOUELLO, Anne-Sylvie JOLLY, Miguel COUDREUSE, Yvanna ROZÉ, Valérie CONCHE, Romain HERVIAULT, Pierre LE GUENEDAL

Après avoir procédé à l'appel nominal, madame le Maire déclare les membres du conseil cités ci-dessus présents ou représentés. Le quorum étant atteint madame le Maire déclare la séance ouverte. **Loïc GOUELLO** est désigné en qualité de secrétaire de séance. La séance a été publique.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION **D2026-04-02**

Considérant, le tableau présenté avec l'historique des taux,
Le Maire soumet au Conseil municipal 2 possibilités :
1/ d'augmenter d'1% l'ensemble des taux
2/ de ne pas augmenter ces derniers

Taux d'imposition 2025	TH	TFB	TFNB
Commune de Porcaro	15.11	37.20	59.29

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 12 voix sur 15 conseillers présents de maintenir les taux de 2025 pour 2026. A savoir 15,11% pour la taxe d'habitation, 37,20% pour la taxe foncière sur le bâti et 59,29% pour la taxe foncière sur le non-bâti. Trois Conseillers se sont abstenus.

Pour extrait conforme
Au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Sylvie CHEDALEUX

MAIRIE DE PORCARO 56380 (Morbihan)

Le secrétaire de séance,
Loïc GOUELLO